

## DONNER UN AVENIR VERT AUX SITES DÉLAISSÉS

Publié le 16 juillet 2020



par Laetitia Theunis

Débuté en juillet 2018, pour une durée de 4 ans, le [projet Interreg New-C-Land](#) arrive au terme de sa première phase : l'inventaire des sites marginaux transfrontaliers entre France, Wallonie et Flandre. Une [cartographie publique en ligne](#) recense désormais ces lieux abandonnés qui pourraient être reconvertis en sites de production de biomasse végétale non-alimentaire. L'objectif de ce projet européen est de favoriser le développement de filières locales de gestion des espaces verts, de biométhanisation ou encore d'éco-construction.

### **A l'avenir, l'économie locale sera davantage « biobasée »**

Il s'intéresse à trois types de végétaux : les ligneux (saules, aulnes, peupliers, robiniers), les lignocellulosiques (miscanthus, chanvre) et les herbacés (*Brassicacea*, *Poacea*, *Fabacea*).

Leur biomasse pourrait être utilisée dans de multiples secteurs de l'économie dite « biobasée ». Notamment celui de l'énergie, via la production de biocarburant ou de méthane, et celui de l'éco-construction avec la fabrication locale d'isolants et de matériaux. On peut également imaginer transformer cette biomasse végétale en textile ou en extraire des molécules d'intérêt pour la fabrication de médicaments et de cosmétique.

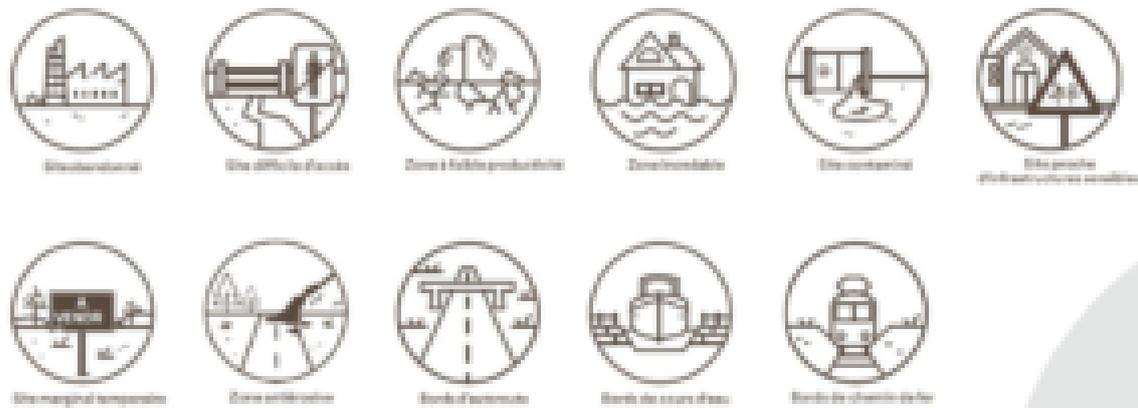
« Avec l'essor de l'économie « biobasée », il sera nécessaire de produire de la biomasse végétale en évitant les conflits d'usage des terres et en privilégiant la durabilité de cette production », assène l'équipe New-C-Land.

### **Opportunité économique et environnementale**

C'est pourquoi les chercheurs ont réalisé un large inventaire des sites délaissés compris dans la zone transfrontalière comprise entre France, Wallonie et Flandre.

Par définition, ces sites marginaux ne peuvent accueillir ni projet immobilier ni culture alimentaire. Mais, à l'avenir, ils pourraient produire de la biomasse végétale non-alimentaire pour les entreprises locales d'économie « biobasée ». Ce sont, par exemple, des friches abandonnées, des terrains en zone inondable ou dotés d'une pauvre fertilité, les abords d'autoroute, de cours d'eau et de chemins de fer, mais aussi des sites pollués.

Ou encore des terrains en attente de reconversion. « Plusieurs années peuvent parfois s'écouler entre l'identification d'un site à réaménager et la réalisation d'un projet de réaménagement. Cet intervalle de temps peut être valorisé avec une culture de biomasse végétale », explique l'équipe de New-C-Land.



Les différents sites délaissés auxquels le projet New-C-Lad s'intéresse © New-C-Land

## Appel aux gestionnaires de sites marginaux

« [Le géoréférencement de ces sites marginaux](#) a un double objectif : apporter des réponses aux utilisateurs qui souhaitent s'approvisionner en cultures végétales et permettre aux gestionnaires de sites délaissés d'en retirer des bénéfices en les valorisant », expliquent les chercheurs.

Afin d'alimenter cette cartographie en continu, qui permettra de multiplier les projets de plantation, l'équipe New-C-Land lance un appel aux villes et communes, propriétaires privés ou gestionnaires de sites. Et ce, afin de les inciter à faire connaître leurs terrains délaissés et à les ajouter à la cartographie.

Comme chef de file de ce projet [Interreg France-Wallonie-Vlaanderen](#), on retrouve le laboratoire de chimie analytique et d'écochimie appliquée ([ECOCHÉM](#)) de l'UGent. Il est spécialisé dans l'étude de l'impact des métaux lourds sur l'environnement et du phytomanagement des sols contaminés.

Outre d'autres partenaires flamands et français, le consortium de recherche compte en son sein des structures wallonnes : [ValBiom](#), ASBL spécialisée dans la valorisation de la biomasse; [Atrasol](#), cabinet spécialisé dans les stratégies de développement durable, notamment liées à la réhabilitation et la revitalisation des sites industriels ou l'assainissement des sols pollués ; et des scientifiques de [Gembloux Agro-Bio Tech](#) (ULiège).